



**Commune de Mauriac (Cantal)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-six, le dix mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quatre mars, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques VAISSIER, premier adjoint au Maire.

Date affichage convocation : 04 mars 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents :

Jean Jacques VAISSIER  
Jacques SERRAT  
Béatrice CARTAYRADE  
Michel PAPON  
Georges ALBESSARD  
Elisabeth BALADUC  
Geneviève RONGERE  
Gille FRUTIERE  
Sylvie FENIES  
Claudine HEBRARD  
Bruno DUFAYET  
Guillaume POINAT  
Géraud MAZE  
Cyrille ROLLIN  
Audrey LAFARGE  
Samuel LEBEAUX  
Alain DELASSAT  
Andrée BROUSSE  
Gérard VIOLLE  
Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,  
Jacqueline BORNE ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE,  
Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT.

Etaient excusés :

Raymonde THESSANDIER,  
Sabine RIVET,  
Julien CHAMBON.

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2026-03-10 / 3	<b>Budget annexe du lotissement du Vals Saint Jean : Compte Financier Unique 2025</b>
----------------	---

Le président de séance présente les résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2025.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du CFU,

Vu le CFU 2025 du lotissement du Val Saint Jean,

Considérant que Madame le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal a élu Monsieur Jean Jacques VAISSIER pour assurer la présidence de la séance,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	23	0	0

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du lotissement du Val Saint Jean présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	31 240,00 €	31 240,00 €	62 480,00 €
	Recettes réalisées	9 890,00 €	9 890,00 €	19 780,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	0,00 €	31 240,00 €	31 240,00 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	9 890,00	9 890,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	9 890,00	0,00 €	9 890,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-31 240,00 €	0,00 €	-31 240,00 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-21 350,00 €	0,00 €	-21 350,00 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00€	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-21 350,00 €	0,00 €	-21 350,00 €

**Fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
A Mauriac, le 10 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026  
Reçu en préfecture le 12/03/2026  
Publié le 13/03/2026  
ID : 015-211501200-20260310-DELB20260310\_3-DE

**Le Président de séance,**

**Jean Jacques VAISSIER**



**La Secrétaire de séance,**

**Audrey LAFARGE**

Date de publication sur le site internet [www.mauriac.fr](http://www.mauriac.fr) :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

# ARRETE ET SIGNATURES

CFU

2025

COMMUNE DE MAURIAC - Lot. Communal Val St Jean

Page 1 / 2

## Présentation

Présenté par le Maire,  
A Mauriac, le 10/03/2026  
Le Maire

## Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.  
A Mauriac, le 10/03/2026

## Votes

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 04/03/2026

## Signataire

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 015-211501200-20260310-DELB20260310\_3-DE

Berger  
Levrault

ZANCHI Edwige

VAISSIER Jean Jacques

THESSANDIER Raymonde

SERRAT Jacques

CARTAYRADE Béatrice

PAPON Michel

BONNET Maryse

ALBESSARD Georges

BALADUC Elisabeth

RONGERE Geneviève

BORNE Jacqueline

KHIAR Jacques

FRUTIERE Gille

# ARRETE ET SIGNATURES

CFU

2025

COMMUNE DE MAURIAC - Lot. Communal Val St Jean

Page 2 / 2

Signataire	
RIVET Sabine	
FENIES Sylvie	
HEBRARD Claudine	
DUFAYET Bruno	
POINAT Guillaume	
MAZE Géraud	
ROLLIN Cyrille	
CHAMBON Julien	
LAFARGE Audrey	
DELASSAT Alain	
BROUSSE Andrée	
VIOLLE Gérard	
SERIEIX Stéphanie	
LEBEAUX Samuel	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

Envoyé en préfecture le 12/03/2026  
Reçu en préfecture le 12/03/2026  
Publié le 13/03/2026  
ID : 015-211501200-20260310-DELB20260310\_3-DE



A Mauriac, le 10/03/2026

# ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Collectivité : **COMMUNE DE MAURIAC**Budget : **Lot. Communal Val St Jean****2025**

Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	01		31 240,00 €	31 240,00 €	0,00 €
		<b>Total des dépenses</b>	<b>31 240,00 €</b>	<b>31 240,00 €</b>	<b>0,00 €</b>



Le Maire,

Edwige ZANCHI